

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 août 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : LGRA

Objet : Direction générale - Intercommunales et institutions tierces - Désignation des représentants : modifications

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment ses articles L1122-34 § 2 et L1523-11 à L1523-14 ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.05) prenant acte de la composition des groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.21) prenant acte des délibérations individuelles d'apparement des membres du Conseil communal ;

Attendu que cette matière est réglée par l'article L1123-34 § 2 dudit Code qui prévoit que le Conseil communal nomme les Membres de toutes les Commissions qui concernent l'administration de la commune ainsi que les représentants du Conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre et qu'il peut retirer ces mandats ;

Vu la lettre datée du 4 décembre 2023, par laquelle Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU, Conseillère communale – Échevine élue sur la liste UP !, informe le Conseil communal démissionner du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ainsi que des mandats sous-jacents ;

Vu les dispositions de sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.01) :

- Prenant acte de la démission présentée par Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU de ses fonctions de Conseillère communale et d'Échevine de la Commune de Chaudfontaine ;
- Décidant que la démission présentée par Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU de ses fonctions de Conseillère communale et d'Échevine de la Commune de Chaudfontaine est acceptée et prend effet immédiatement ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.04) déclarant Madame Marie-Jeanne PAHAUT-GILLOTEAUX installée dans sa fonction de Conseillère communale en remplacement de Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.08) déclarant Monsieur Laurent RADERMECKER installé

dans sa fonction d'Échevin en remplacement de Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Considérant la nécessité de remplacer Madame l'Échevine démissionnaire Madeleine HAESBROECK-BOULU dans le cadre des désignations dont elle a fait l'objet aux fins de représenter la Commune de Chaudfontaine au sein d'intercommunales et d'institutions tierces ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.12) réalisant le remplacement de Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU, Échevine démissionnaire, au sein des intercommunales et institutions tierces ;

Vu sa délibération du 28 août 2024 (20240828.03) déclarant Monsieur Denis DEVIVIER installé dans sa fonction de Conseiller communal en remplacement de Madame Fiona KRINS ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu la décision du 12 août 2024 du Collège communal proposant les désignations du remplacement de Madame Fiona KRINS, actuellement désignée au sein des intercommunales et institutions tierces suivantes : ASBL « *Centre de formation des jeunes Basket-Ball* », ASBL « *Chaudfontaine Sport* » (AG et CA), ASBL « *Foyer culturel de Chaudfontaine* » (AG et CA), ASBL « *Régie de quartier de Chaudfontaine* », Commission paritaire locale, Intercommunale « *Centre Hospitalier Régional de la Citadelle* », Intercommunale « *Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs* », Intercommunale « *NEOMANSIO* » et SLSP « *Le Foyer de la Région de Fléron* » ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1^{er}

Le remplacement de Madame Fiona KRINS au sein des intercommunales et institutions tierces suivantes est réalisé selon les désignations reprises en regard de celles-ci :

Institution	Représentant désigné
ASBL « <i>Centre de formation des jeunes Basket-Ball</i> »	
ASBL « <i>Chaudfontaine Sport</i> » (AG et CA)	
ASBL « <i>Foyer culturel de Chaudfontaine</i> » (AG et CA)	
ASBL « <i>Régie de quartier de Chaudfontaine</i> »	
Commission paritaire locale	
Intercommunale « <i>Centre Hospitalier Régional de la Citadelle</i> »	
Intercommunale « <i>Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs</i> »	
Intercommunale « <i>NEOMANSIO</i> »	
SLSP « <i>Le Foyer de la Région de Fléron</i> »	

Article 2

Une copie de la présente résolution sera transmise aux institutions visées à l'article 1^{er}.